

<http://ujfp.org/spip.php?article1409>



Appel contre la criminalisation du Boycott

- BDS - Les actions BDS -



Date de mise en ligne : jeudi 11 février 2010

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Appel contre la criminalisation du Boycott

<http://www.mesopinions.com/Appel-contre-la-criminalisation-du-boycott-et-de-la-critique-de-la-politique-israelienne-petition-petitions-25bdc0afdc721ce2d29babf3a9cf0a51.html#signer-petition>

Date de création : 21/12/2009

Date de cloture : 13/03/2010

Auteur : Ligue des Droits de l'Homme, section de Talence, Bègles et Villenave d'Ornon (Gironde)

Association pour la défense des libertés

A l'attention de : Mr le Président de la République

La Ligue des Droits de l'Homme (section Talence) et les associations de soutien soussignées ont été stupéfaites d'apprendre qu'en France, un procureur de la République ait pu poursuivre une adhérente de la LDH pour incitation à la haine raciale contre les Israéliens, ceci à l'encontre d'une militante défendant les droits de l'homme en Palestine occupée, Madame Sakina Arnaud.

En effet, le seul motif est qu'elle prône le boycott contre des produits israéliens importés dans des conditions illégales au regard du droit international.

Ces poursuites confondent le racisme avec la critique et le refus de soutenir économiquement un Etat étranger, en l'occurrence Israël, parce que la politique de ce pays ne respecte pas les droits internationaux, entre autres ceux du peuple palestinien.

Une association s'est portée partie civile, il s'agit d'Avocats sans frontières, de Gilles-William Goldnadel, connu pour ses plaintes, entre autres, contre Daniel Mermet et contre Edgar Morin. Cette association ne poursuit, pour l'essentiel, qu'un but, celui d'entraver l'action des associations qui s'opposent, ici en France, à la politique d'Israël, quitte pour cela à instrumentaliser la justice française.

La situation devient inquiétante quand on apprend qu'à la suite d'un "hasard malheureux de l'informatique" (!!), le président de la 5ème chambre du Tribunal correctionnel de Bordeaux s'apprêtait à juger cette affaire en présence des requérants, mais sans la prévenue ni son avocat, lesquels avaient été assurés que l'affaire n'était pas inscrite à l'audience, et ils n'étaient évidemment pas en possession du dossier à charge !

La manipulation n'a pu réussir, grâce à la présence d'esprit de Maître Landete et du responsable de la LDH de Bègles, Talence, Villenave d'Ornon, qui se sont rendus au Tribunal. Ainsi l'avocat a pu faire repousser l'audience au 13 janvier 2010 à 14h.

La campagne politique d'action directe non violente, appelée BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions), initiée par les organisations palestiniennes elles-mêmes, s'inspire très clairement du boycott organisé contre l'Apartheid d'Afrique du Sud.

Nous invitons toutes les associations respectueuses du droit international, qu'elles soient ou non d'accord avec cette campagne internationale particulière, à nous rejoindre pour déclarer que cette campagne n'a rien à voir avec l'antisémitisme comme essaient de le faire croire ces soutiens de la politique israélienne dès lors que l'on critique cette dernière,

Appel contre la criminalisation du Boycott

et donc qu'elles soutiennent dans ce procès Madame S. Arnaud adhérente de la LDH.

La libre expression politique, le droit à la critique de la politique d'un Etat étranger, la défense des droits des Palestiniens, la liberté de choisir l'origine des produits que nous consommons sont ainsi gravement menacés en France si l'issue de ce procès devait donner raison aux plaignants. C'est pourquoi, chacun doit se mobiliser pour obtenir que les organisations requérantes soient déboutées.

D'ores et déjà, nous vous invitons à nous retrouver nombreux le mercredi 13 janvier à partir de 11 heures devant le Tribunal sur le Parvis des Droits de l'Homme.

Bordeaux, le 20 décembre 2009

Les premières organisations signataires avec
la Ligue des Droits de l'Homme section de Bègles, Talence et Villenave d'Ornon (33)
et la Ligue des Droits de l'Homme Gironde :

AC ! Gironde (Agir contre le Chomage),
Association France Palestine Solidarité de Pau,
ATTAC 32,
ATTAC 33,
ATTAC Sète Bassin de Thau,
ATTAC Toulouse,
ATTAC Béziers (34),
ATTAC 84
Cercle Jean Barrué (Fédération Anarchiste 33),
Collectif Judéo Arabe et Citoyen pour la Paix - Strasbourg,
Collectif Dunkerquois pour le Respect des Droits du Peuple Palestinien,
Confédération Générale du Travail - Université Bordeaux I,
Confédération Paysanne 33,
Corsica-Palestina,
Europalestine 33,
Fédération pour une Alternative Sociale et Ecologique (FASE) 33,
Fédération Syndicale Unitaire 33,
Génération Palestine 33,
Gauche Unitaire 33,
Hacktivismes,
Ligue des Droits de l'Homme Cannes-Grasse,
Ligue des Droits de l'Homme Uzès-Ste Anastasie,
Nouveau Parti Anticapitaliste 33,
Palestine33,
Parti Communiste Gironde
Parti de Gauche Gironde,
Repères,
Section Universitaire du PCF33,
Union syndicale Solidaires 33,
Union Juive Française pour la Paix Aquitaine, ...

Organisations nationales :

Appel contre la criminalisation du Boycott

Association France Palestine Solidarité (AFPS),
CAPJPO-Europalestine,
Comité pour une Paix Juste au Proche-Orient (CPJPO) du Luxembourg,
GUPS (Union Générale des Etudiants de Palestine),
Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP),
Union Syndicale Solidaires

et des soutiens individuels